



## Atelier d'échanges - Projet collaboratif en lien avec le lac Saint-Charles

**Mercredi 24 février 2021, 19 h**

Par visioconférence

## 1. INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE

### Représentants de la Ville de Québec :

Mme Anne-Marie Cantin, conseillère en environnement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Mme Marie Lagier, chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Mme Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

### Représentantes d'Agiro :

Mme Mélanie Deslongchamps, directrice générale, Agiro

Mme Caroline Simard, Agiro

Mme Caroline Côté, Agiro

Mme Marie-Joëlle Desgagnés

### Également présents :

Mme Suzanne Verreault, membre du comité exécutif responsable de l'environnement, du développement durable et du traitement des eaux, et conseillère municipale du district de Limoilou

M. Steeve Verret, membre du comité exécutif et conseiller municipal du district de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile

### Participation :

- ✓ 45 citoyens et représentants d'organismes présents
- ✓ Activité ouverte à l'ensemble de la population de la ville
- ✓ Envoi d'invitations ciblées aux résidents du quartier de Lac Saint-Charles et aux organismes utilisateurs du lac
- ✓ 4 sous-groupes animés par l'équipe d'Agiro et par le Service d'interaction citoyenne

## 2. MISE EN CONTEXTE

La population de la ville de Québec a été invitée à participer à un atelier d'échanges en ligne faisant suite à une consultation tenue à l'automne 2020 au sujet d'un [projet collaboratif en lien avec la protection du lac Saint-Charles](#).

## Invitations

Plusieurs moyens d'information ont été utilisés afin de transmettre l'invitation à un maximum de personnes : les citoyens vivant dans les secteurs limitrophes du lac Saint-Charles et de la rivière ont reçu une invitation par la poste, diverses organisations civiles ont été identifiées et invitées par courriel et la démarche a été diffusée sur les réseaux sociaux de la Ville.

## Objectifs

La séance visait à effectuer un retour sur les résultats de la consultation menée à l'automne et à recevoir les idées des participants sur la formation d'un futur comité des usagers du lac Saint-Charles.

## Déroulement de la séance

La séance a débuté par une présentation de la Ville résumant les propositions de projets collaboratifs émises par les citoyens par le biais de la plate-forme de participation en ligne du projet. La conseillère en environnement a expliqué que certaines propositions étaient déjà en cours d'exécution, alors que quelques autres propositions étaient non-recevables pour divers motifs. Enfin, elle a conclu que la grande majorité des résultats concernait des besoins en matière de gestion des usagers, ce qui a mené à la décision de créer un comité des usagers du lac Saint-Charles qui recevrait le mandat d'orienter la réalisation du projet collaboratif à l'été 2021. [La présentation est disponible sur la plate-forme de participation citoyenne de la Ville.](#) La présentation a été suivie par une période de questions et réponses (voire la section « Période de questions et réponses »).

À la suite de la présentation, sous forme de discussions en sous-groupes, les participants ont pu échanger sur trois questions visant à entendre leurs réflexions, commentaires et suggestions quant à la création d'un comité des usagers du lac Saint-Charles.

1. Qui sont les usagers du lac?
2. De quelle manière est-ce que le comité pourrait encourager une bonne cohabitation des usagers du lac ?
3. Quelles activités pourraient être réalisées pour l'été prochain par le comité afin d'assurer une meilleure cohabitation?

Environ 45 citoyens ont assisté à la première partie de la rencontre, alors qu'environ 25 de ces derniers ont choisi de participer aux discussions en sous-groupes qui ont duré près d'une heure.

Une plénière a complété l'activité, permettant à un représentant de chaque sous-groupe de présenter à l'ensemble des participants une synthèse des réflexions, préoccupations et recommandations émis lors des échanges.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

- Une citoyenne a une école de planche à pagaie depuis 2014 à Québec, elle donne des cours au lac Saint-Charles et elle observe qu'il y a de plus en plus d'usagers sur le lac qui ne sont pas nécessairement sensibilisés au fait de laver les planches et des conséquences de la navigation d'un plan d'eau à l'autre sur la santé du lac. Elle se montre intéressée à être plus présente l'été pour mener des activités de sensibilisation sur cet enjeu. Elle ne sait pas à qui s'adresser pour exprimer cet intérêt.

**Réponse de la Ville :** *la porte d'entrée pour toute question au sujet de la Ville est le 311, car les questions sont toujours dirigées vers l'entité pertinente. La Ville entend que la citoyenne veut s'impliquer et également que les usagers de planche à pagaie soient considérés comme des usagers du lac Saint-Charles, ce qui sera pris en note et considéré pour la suite des choses.*

- Un citoyen représentant de la *Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de la Capitale-Nationale* observe que la notion de pêche est ignorée dans les documents présents sur la plateforme de participation citoyenne ainsi que dans la présentation des résultats de la consultation, alors que les pêcheurs étaient absents de la liste des usagers du lac. Parmi les suggestions émises par les citoyens pour un projet collaboratif, l'une d'elles suggère d'éliminer les moteurs électriques, ce qui ne serait pas évident pour un pêcheur. Il se demande à quel point les riverains sont impliqués dans les comités et consultations en lien avec la protection du lac Saint-Charles. Il ressent une confrontation entre les gens vivant autour du lac et les utilisateurs d'activités de plein air sur le lac, ce qui selon lui contrevient à la politique gouvernementale en matière de l'eau, qui vise à élargir l'accès à des activités de plein air sur les lacs et encourager les municipalités à favoriser ces accès, alors que la Ville cherche une cohabitation harmonieuse avec les riverains. Ce que les riverains recherchent, selon le citoyen, c'est la tranquillité absolue autour du lac, et il espère que sa perception est mauvaise.

**Réponse de la Ville :** *les idées énoncées dans la présentation émanent des propositions soumises par des citoyens dans le cadre de la consultation et ne représentent donc pas nécessairement les propositions qui seront mises en œuvre par la suite. Également, la liste des usagers présentée dans le cadre de la **présentation** n'était pas exhaustive et on prend donc en note la suggestion d'y inclure les pêcheurs.*

- Un citoyen demande ce que la brigade de l'eau peut faire en cas d'infraction au règlement et quelle est son autorité face à la police locale ou autre autorité locale pour mettre en œuvre de manière effective la réglementation.

**Réponse de la Ville :** *la brigade de l'eau, ce sont nos yeux pour le lac. Elle est toujours en lien, si elle en a besoin, avec la police ou encore avec les techniciens en environnement qui appliquent la réglementation sur le terrain. La brigade va interpeller les citoyens si elle observe des infractions à la réglementation, mais s'il y a un besoin d'action coercitive, ce sera plutôt réalisé par la Ville.*

- Une citoyenne relève la proposition émise dans le cadre de la consultation de creuser le lac afin d'y augmenter la quantité d'eau et elle se demande, à cet égard, si les suggestions émises par les participants à la consultation seront nécessairement mises en œuvre.

**Réponse de la Ville :** *on rappelle que les propositions émises dans le tableau dans la présentation des résultats de la **consultation** restent des propositions et ne seront pas nécessairement mises en œuvre. En lien avec la proposition de creuser le lac, ce n'est pas un enjeu pour le moment et c'est une action avec des répercussions environnementales importantes.*

- Une citoyenne demande par le biais de l'outil de clavardage si les propositions émises dans le cadre de la consultation proviennent des résidants ou des travailleurs de l'équipe d'Agiro.

**Réponse de la Ville :** *il y a des suggestions émises par des citoyens, et pas seulement que des riverains. Toute personne qui se sentait concernée et qui avait à cœur la préservation de ce bassin versant, et effectivement Agiro, avait fait quelques suggestions que l'on retrouve dans les propositions présentées.*

- Un citoyen demande, par le biais de l'outil de clavardage, si les propositions émises dans le cadre de la consultation sont déjà mises en œuvre ou non et quel est le but de l'exercice de la séance en cours.

**Réponse de la Ville :** *certaines propositions étaient effectivement déjà en cours ou en planification au sein de la Ville, mais ce n'est pas l'entièreté des propositions comme on a pu le voir dans la présentation.*

- Un citoyen demande quelle est la position de la Ville quant à la présence éventuelle d'une police sur le lac et une police des terrains avec le règlement 301. Il demande également s'il est possible que les interactions avec les riverains se fassent avec une convivialité, que la Ville prenne en compte la particularité de chaque situation et avoir des solutions gagnant-gagnant et ait une approche moins dogmatique.

**Réponse de la Ville :** *nous entendons **votre** commentaire, que la situation des riverains est diverse et que la Ville devrait prendre en compte cette diversité-là dans ses actions.*

Le même citoyen précise que c'est essentiel, car le riverain est un payeur de taxes; il est nécessaire de reconnaître ses droits et lui-même doit faire sa part d'efforts. Une approche qui prend en compte ses besoins. Il peut donc y avoir des solutions profitables à la Ville.

- Un citoyen demande à savoir à quel moment le comité des usagers sera formé.

**Réponse de la Ville :** *à la suite des propositions et recommandations formulées aujourd'hui, nous allons nous pencher sur la forme du **comité**, son mandat et ses priorités d'action. Le souhait est de le créer d'ici le printemps, donc le plus rapidement possible avant l'été.*

Le même citoyen, précisant qu'il est président de l'*Association des riverains du lac Saint-Charles*, reconnaît qu'il y a eu beaucoup d'efforts de la part de la Ville afin de prévenir le problème des gens qui marchaient sur les terrains des citoyens et qu'il y a eu beaucoup d'améliorations en ce sens. Les riverains observent la présence accrue des techniciens en environnement.

- Un citoyen commente au sujet du mandat de la brigade de l'eau. Il précise que l'été dernier, les membres de la brigade avertissaient les gens comme quoi ils recevraient une amende s'ils se baignaient dans le lac. Le citoyen aimerait savoir si la brigade va être en place pour l'été à venir et si l'approche coercitive sera toujours présente face à la baignade.

**Réponse de la Ville :** *la brigade de l'eau sera bien présente cet été. Présentement, le règlement 266 s'applique encore et l'interdiction de baignade est toujours en vigueur. Si les membres de la brigade voient des gens se baigner, ils vont informer les contrevenants de la réglementation en vigueur.*

- Un citoyen demande à savoir pourquoi le lac Beauport n'est pas régi par les mêmes règlements que le lac Saint-Charles.

**Réponse de la Ville :** *la réglementation dont il est question dans le cadre de la présentation d'aujourd'hui concerne la réglementation d'agglomération de Québec, qui protège les bassins versants, et autres règlements concernant la nuisance. La Ville de Lac-Beauport ne fait pas partie de l'agglomération, donc ça ne s'applique pas à ce niveau-là. Cependant, Lac-Beauport fait des actions pour la protection des routes et la gestion des eaux pluviales, mais ils ne sont pas enchâssés dans notre réglementation d'agglomération.*

- Une citoyenne fait remarquer que ses commentaires n'ont pas été pris en compte dans le cadre de la consultation (qu'ils n'apparaissaient pas dans la présentation), notamment sa proposition de limiter la vitesse des embarcations à moteur électrique. Elle veut savoir ce qui s'est passé avec ses commentaires.

**Réponse de la Ville :** *on peut vérifier, il peut s'agir d'une erreur et on s'en excuse, mais normalement tous les commentaires avaient bel et bien été extraits. Nous ferons les vérifications et le cas échéant, l'ajouterons au tableau. Les commentaires émis dans le contexte de la consultation avaient été intégrés au tableau de façon exhaustive. Les citoyens sont invités à nous faire parvenir des suggestions par courriel à la suite de la rencontre de ce soir.*

- Un citoyen fait remarquer que certaines zones du lac sont moins sensibles, en raison de la profondeur ou une haute biodiversité. Il demande s'il serait possible d'élaborer une carte de navigation du lac afin d'identifier les zones où, par exemple, les pontons pourraient naviguer et les restreindre afin qu'ils naviguent dans des zones où leur impact n'est pas très élevé sur les rives. Il en va de même pour les canots. Aussi, signaler les zones sensibles ou interdites. La technologie d'aujourd'hui pourrait permettre d'avoir une carte interactive avec GPS qui permettrait aux gens d'identifier les zones vulnérables.

**Réponse de la Ville :** *ça peut être un aspect à regarder pour moduler nos interventions et être proposé dans l'atelier à venir.*

- Une citoyenne revient sur la question du mandat bonifié de la brigade de l'eau et demande s'il y aura une augmentation des effectifs parce qu'il semblerait qu'il soit assez rare de les voir sur le lac qui est plutôt grand. Également, elle demande si la brigade de l'eau peut véritablement donner une contravention.

**Réponse de la Ville :** La brigade va être plus souvent au lac cette année alors qu'avant, elle partageait son temps entre la rivière et le lac. Cela a été révisé pour qu'elle passe plus de temps au lac Saint-Charles. Cependant, ils n'ont pas le pouvoir d'émettre des avis d'infraction mais ils travaillent étroitement avec la Ville. S'il y avait une intervention à faire, ce serait des agents de la Ville qui interviendraient pour émettre ces avis-là.

- Un citoyen demande : concernant l'interdiction des moteurs électriques, la gestion des embarcations sur les lacs est de compétence fédérale et le fédéral peut déléguer le pouvoir aux municipalités; celles-ci doivent tout de même respecter la limite des pouvoirs. Le citoyen comprend qu'on puisse interdire les moteurs à gaz, mais pas les moteurs électriques.

**Réponse de la Ville :** Nous sommes au fait de la réglementation au niveau fédéral alors, lorsque nous analysons des modifications, nous prenons en compte que la navigation est du ressort du gouvernement fédéral.

## 4. RÉSULTATS DE L'ATELIER D'ÉCHANGES

### Question 1 : Qui sont les usagers du lac?

Les participants ont répondu à cette question en différenciant les usages des types d'usagers.

#### Q 1.1 Usages du lac

On entend par usage des activités, licites ou non, qui se pratiquent autour, sur et dans le lac. Les usages identifiés sont les suivants (liste non-exhaustive) :

- Kayak
- Canot
- Pêche
- Marche
- Embarcations à moteur électrique
- Photographie
- Baignade
- Motoneige
- Feux
- Pique-nique
- Célébrations
- Chasse
- Planche à pagaie (paddleboard)
- Patinage

## **Q 1.2** Types d'usagers

Les participants ont suggéré les typologies suivantes :

- Les invités ou visiteurs, population en général (excluant les riverains)
- Facilitateurs d'accès ou locateurs d'espaces (pourvoirie, marais du nord, gestionnaires d'activité)
- Résidants ou riverains
  - La notion de résidant pourrait comprendre non seulement les gens vivant en bordure du lac, mais également les résidants de l'ensemble du bassin versant
  - Plusieurs participants ont suggéré de différencier les nouveaux riverains des anciens riverains dans la manière d'anticiper la sensibilisation, car ceux-ci « n'auraient pas les mêmes connaissances que les anciens riverains »
- Les partenaires (équipes de surveillants, brigade de l'eau)

Il est suggéré que ces différents types d'usagers fassent l'objet de stratégies de communication différenciées (par exemple, les nouveaux riverains doivent faire l'objet d'une sensibilisation spécifique).

## **Question 2 : De quelle manière est-ce que le comité pourrait encourager une bonne cohabitation des usagers du lac ?**

Les participants ont élaboré des propositions touchant le mandat et la structure du comité des usagers, alors que d'autres propositions portaient des types d'action à mener par le comité afin de favoriser une bonne cohabitation.

### **Q 2.1** Mandat et structure du comité

Définir un mandat principal qui orienterait les actions du comité et déterminer quelle est la priorité. À cet effet, quelques participants ont soulevé des préoccupations. Ils ont soutenu que l'objectif de préservation de la qualité de l'eau du lac était incompatible avec le fait de donner accès, à l'ensemble de la population, afin de pratiquer des activités de loisir car ces dernières sont sources de pollution et seraient donc contreproductives. Dans le même ordre d'idées, quelques participants ont souligné que certains usagers du lac ne respectaient pas l'intimité des riverains et causaient du bruit (musique forte, ambiance festive). Cependant, d'autres se sont montrés favorables à la présence de visiteurs sur le lac, dans le respect de la réglementation en vigueur.

### **Q 2.2** Composition du comité

Certains participants ont proposé que des représentants de chaque type d'usagers siègent sur le comité (riverains, visiteurs, facilitateurs d'accès). D'autres ont également affirmé l'importance d'y retrouver des spécialistes en matière de protection de l'eau.

### **Q 2.3** Réflexions à mener avant de déterminer des actions à venir

Les participants ont mentionné l'importance de déterminer clairement et par écrit les usages permis au lac Saint-Charles; c'est-à-dire, à qui on donne le droit d'accès et de quelle façon. À cet effet, il était suggéré d'aller de l'avant avec un plan de gestion écrit qui

éviterait toute ambiguïté. Il a aussi été suggéré de ne pas négliger les activités qui se déroulent l'hiver sur et aux abords du lac.

Les participants ont mentionné à plusieurs reprises la nécessité de déterminer la capacité d'accueil du lac. Certains ont nuancé, affirmant que cette capacité différerait selon le lieu dans le lac, certaines zones étant plus fragiles que d'autres. D'autres ont mentionné que certaines zones ne devraient être accessibles qu'à certains moments de l'année.

Également, plusieurs participants ont exprimé qu'ils sentaient que le contrôle policier n'était pas suffisant, alors que des riverains voient des activités illégales se produire sur et aux abords du lac.

### **Question 3 : Quelles activités pourraient être réalisées par le comité afin d'assurer une meilleure cohabitation lors de la prochaine saison estivale?**

- Mise en place d'un code d'éthique : document écrit avec des règles claires (mentionné par 1 groupe)
- Gestion des entrées : contingenter les accès au lac (mentionné par 4 groupes)
  - Contrôler le nombre d'accès via une application en ligne
  - Inclure les nouveaux acteurs du milieu (ex : école de planche) pour le contrôle des accès
  - Instaurer une passe d'accès au lac Saint-Charles
  - Déterminer la capacité d'accueil du lac
  - Gérer les accès via les trois endroits officiels d'accès (Marais du Nord, Club nautique, la mise à l'eau de Léopold-Beaulieu au 433 rue Delage)
- Contrôle des terrains de la Ville (mentionné par 2 groupes)
- Contrôle des mises à l'eau et du nettoyage des embarcations (mentionné par 3 groupes)
- Activités de sensibilisation (mentionné par 4 groupes)
  - Cibler les communications selon la catégorie d'utilisateur
  - Ciblant les riverains
  - Créer un sentiment d'appartenance
  - Au près des visiteurs
  - Au près des jeunes en inculquant le respect de l'environnement par le biais de programmes scolaires
  - Au près des nouveaux acheteurs quant aux responsabilités d'être résident riverain
- Délimiter des zones de navigation (mentionné par 2 groupes)
  - Élaborer une carte des zones navigables du lac afin d'identifier les zones plus sensibles et ainsi éviter que les usagers y naviguent
  - Délimiter certains herbiers pour éviter le passage des embarcations
  - Limiter en fonction de la saison, par exemple, lors de la nidation
  - Un participant mentionne que certaines parties du milieu sont très fragiles, alors que d'autres pourraient accueillir de nombreux usagers
- Contrôle des activités illicites (mentionné par 1 groupe)
  - Renforcer la brigade de l'eau par la professionnalisation des postes et en donnant certains pouvoirs aux membres de la brigade

*Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques  
8 mars 2021*